

**Association reconnue**

 **d’Utilité Publique**

**Projet de Session de formation**

**et d’accompagnement socio-éducatif**

**pour l’insertion de jeunes délinquants à Perpignan**

**Un enjeu de taille : mettre en place un outil efficace**

**pour prévenir la délinquance et la récidive de jeunes**

**et faciliter leur insertion.**

Depuis cinq ans l’Îlot conduit à Paris et en Seine Saint Denis des sessions de formation et d’accompagnement socio-éducatif pour l’insertion de jeunes délinquants (18-25 ans) suivis par l’Administration Pénitentiaire ou en aménagement de peine sous le contrôle de la Justice. Le cadre statutaire est celui d’un **Atelier Chantier d’Insertion** -**ACI**.

Les ACI ont pour vocation d’employer des personnes en grande difficulté qui perçoivent ainsi un revenu tout en acquérant une compétence professionnelle. Ils rentrent dans le champ de l’Insertion par l’Activité Économique (IAE). Ces personnes ayant généralement des niveaux d’instruction et de formation modestes les activités des ACI relèvent le plus souvent d’un artisanat relativement simple : petit entretien automobile, menuiserie, préparation de plateaux repas etc. La vente des prestations fournies et des produits réalisés constitue pour l’association gérant l’ACI une source de revenus qui vient en complément des ressources propres de l’association et des subventions qu’elle reçoit.

L’objectif de l’Îlot est de faire en sorte qu’à l’issue du programme de formation ses jeunes obtiennent **un diplôme reconnu**. Cette formation est donc une **formation qualifiante** qui leur donne le maximum de chances de trouver un emploi pérenne. Pour que les jeunes embauchés par l’Îlot atteignent le niveau de compétence requis pour l’obtention d’un diplôme reconnu la totalité du temps est consacré à la formation. Le fonctionnement de cet Atelier Chantier d’Insertion est donc un peu particulier car il ne produit ni ne vend rien. L’Îlot lui a donné le nom **d’Atelier Qualification Insertion -AQ**I- mettant ainsi en évidence le caractère qualifiant de la formation.

Sous cette forme il a reçu à Paris et en Seine Saint-Denis l’agrément des autorités compétentes, obtenu l’accord de Pole Emploi et le soutien des Administrations Judiciaire et Pénitentiaire . Une quinzaine de jeunes en aménagement de peine ou suivis par l’Administration Pénitentiaire se voient proposer par l’Îlot **un contrat de travail** **de 11 mois à temps partiel de 26 heures par semaine**. Ils bénéficient d’une formation qualifiante dispensée par un établissement de formation pour adultes, de stages pratiques en entreprise et d’un accompagnement socio-éducatif adapté. Les qualifications obtenues ont été celles d’agent de restauration collective. D’autres sont en cours d’étude.

**Principe de la démarche adoptée :**

**L’Atelier de Qualification Insertion** alterne sur une période de 11 mois :

- des périodes de **formation qualifiante théorique et pratique**, pour 1/3 du temps : AFPA

 Stains en 2009, Prom’Hote à Villepinte depuis 2010, l’INFA (Institut National de Formation et Application) pour le projet de Perpignan

- des périodes de **mise en situation professionnelle** au sein d’entreprises, pour un 1/3 du

 temps Dans chaque entreprise d’accueil le jeune est encadré par un tuteur volontaire qui a

 suivi pour cela une formation spécifique.

 **-** des périodes **d’activités organisées par les équipes de l’Îlot**, pour 1/3du temps. Ils suivent

 alors des ateliers complémentaires (informatique, expression, savoir-être, initiation au

 secourisme, approche du Droit du travail et de la vie en entreprise, éléments de

 socialisation, préparation à la recherche d’un emploi…). Ceux-ci sont encadrés par un

 éducateur et un conseiller d’orientation dédiés et des partenaires qualifiés.

**Titulaires d’un Contrat à Durée Déterminée d’Insertion ( CDD-I) de 11 mois avec l’Îlot** ils expérimentent, pour la plupart, les réalités d’une sélection d’embauche et d’un premier contrat de travail. Recrutés en même temps, **un esprit** **de promotion** se crée rapidement entre ces jeunes qui ne se connaissaient pas.

Cette forme de solidarité permet à beaucoup de tenir jusqu’à la réussite à l’examen final et l’obtention d’un contrat de travail.

La combinaison du travail personnel et individuel (formation, examen final, phase en entreprise) et des moments de vie collective (activités culturelles, éducatives, travail en groupe, esprit de promotion…) se révèle comme un facteur important de succès.

La démarche présente aussi l’intérêt de permettre de faire intervenir chaque institution partenaire au cœur de sa vocation propre :

 - l’organisme de formation pour la formation qualifiante

 - les entreprises pour l’apprentissage de terrain

 - l’Îlot pour l’accompagnement socio-éducatif

Enfin lorsque la session est terminée le jeune dispose d’un diplôme reconnu et d’**un CV faisant état de 11 mois en entreprise** ce qui constitue un atout précieux pour la recherche d’un emploi.

**L’Atelier Qualification Insertion de Perpignan**

A Paris et en Seine Saint Denis les sessions ont été conduites de manière approfondie avec les acteurs de la réinsertion des anciens détenus : Justice, Administration Pénitentiaire, Pole Emploi ….. Il en sera de même à Perpignan. Le Dossier de demande d’agrément a été construit à l’issue de réunions avec **tous les acteurs institutionnels concernés** ainsi qu’avec la Maison de l’Emploi, la Mission Locale Jeunes et Madame la Déléguée du Préfet. **Tous ont exprimé un intérêt pour ce projet.**

Son financement doit subvenir aux fonctions suivantes :

 - le paiement des salaires des jeunes en insertion : **le contrat de travail est un point**

 **essentiel** **de la démarche**

 - la formation au centre de formation de l’INFA (modalités de droit commun pour les jeunes

 peu qualifiés)

 - le suivi socio-éducatif indispensable pour les aménagements de peines, la nouvelle

 contrainte pénale et la prévention de la délinquance et de la récidive

A Perpignan ce suivi sera réalisé par deux Conseillers d’Insertion salariés de l’Îlot qui assureront également la liaison avec les entreprises partenaires et les acteurs institutionnels.

L’approche du Droit du travail et la préparation à la vie en entreprise seront assurées par un Cabinet d’avocats, les éléments de socialisation et le savoir-être seront enseignés par une Association de comédiens et metteurs en scène qui utilisent des jeux de rôle pour motiver les participants et améliorer leur sociabilité.

Depuis plus de cinq ans les Ateliers de Paris ont fait la preuve de leur efficacité. C’est pourquoi l’Association l’Îlot a souhaité mettre en place à Perpignan un Atelier Qualification Insertion -AQI- sur ce modèle, dont la réussite a été reconnue par les acteurs majeurs de la réinsertion à Paris et en Ile de France.

Deux bénévoles chargés de mission de l’Îlot résidant à Perpignan Bernard Pech et Louis Brousse forment l’antenne locale de l’Association.